

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE DE SARCELLES  
CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU MARDI 03 JANVIER 2023

N°01/2023

**Objet** : Convention en faveur de l'Association CAP HANDICAP, pour la prise en charge globale des enfants, adolescents et jeunes adultes Sarcellois atteints de troubles autistiques

L'an deux mil vingt-trois, le trois janvier, à 20h08, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire, Président du CCAS.

**Étaient présents** : Patrick HADDAD (Président du CCAS), Jocelyne MAYOL (adjointe au maire), Charlotte RABIH (Adjointe au Maire), Marie-Annick DUPRE (adjointe au maire), Djamila HAMIANI (conseillère Municipale), Isabelle TANDLICH (conseillère municipale), Michèle ABDELLAOUI, Bénédicte BARBERIS, Jean-Laurent CLOCHARD Sylvie MONIER, Farouk ZAOUI (membres).

**Était absent** : François PUPPONI (conseiller municipal), Nicolas DIMECH, (membres).

**Étaient excusés** : Saïd RAHMANI (Adjoint au Maire), Patricia HUCHER (conseillère municipale), Catherine HOGRET, Maguelonne LEGAIE (membres).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Considérant la volonté de la municipalité de contribuer à la prise en charge globale des enfants, adolescents et jeunes adultes Sarcellois atteints de troubles autistiques,

Sur le rapport présenté par Charlotte RABIH, Vice-présidente du CCAS,

Le Conseil d'Administration,  
Après en avoir délibéré,  
A l'unanimité,

Décide :

**Article 1er** : D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention de partenariat avec l'association CAP HANDICAP d'une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

**Article 2** : De verser à l'association une subvention d'un montant annuel de 70 000€. La dépense sera imputée au chapitre 65 du budget du CCAS. La subvention sera versée en deux temps (70% d'acompte à la signature de la convention et 30% après fourniture d'un bilan d'activité sur les 9 premiers mois de l'année.

Fait à Sarcelles, le 04 janvier 2023

Pour le Président et par délégation,  
Vice Présidente  
Charlotte RABIH

